



Xavier PALETTE  
C.H. de Dourdan  
[xpalette@ch-sudessonne.fr](mailto:xpalette@ch-sudessonne.fr)  
☎ 01 60 81 58 95  
*Président du SNBH*

Vincent ESTEVE  
C.H. d'Orsay  
[v.esteve@gh-nord-essonne.fr](mailto:v.esteve@gh-nord-essonne.fr)  
☎ 01 69 29 74 48  
*Vice-Président*

Carole POUAPON  
C.H. de Gonesse  
[Carole.pouapon@ch-gonesse.fr](mailto:Carole.pouapon@ch-gonesse.fr)  
☎ 01 34 53 22 23  
*Vice-Présidente*

Raphael BERENGER  
C.H. de Falaise  
[raphael.berenger@ch-falaise.fr](mailto:raphael.berenger@ch-falaise.fr)  
☎ 02 31 40 41 60  
*Secrétaire Général*

Agnès PERRIN  
C.H.R.U. de Lille  
[aperrin@fc.horus-medical.fr](mailto:aperrin@fc.horus-medical.fr)  
☎ 03 20 44 56 97  
*Secrétaire Adjoint*

David GUENET  
C.H.U. de Caen  
[guenet-d@chu-caen.fr](mailto:guenet-d@chu-caen.fr)  
☎ 02 31 06 48 72  
*Trésorier*

Jean-Marie DELARBRE  
C.H. de Mulhouse  
[delarbrej@ghrmsa.fr](mailto:delarbrej@ghrmsa.fr)  
☎ 03 89 64 61 17  
*Trésorier Adjoint*

Anissa CHACHIA  
C.H. d'Angoulême  
[anissa.chachia@ch-angouleme.fr](mailto:anissa.chachia@ch-angouleme.fr)  
☎ 05 45 24 42 60

Sylvie CHASSEPOUX  
C.H. de Saumur  
[sylvie.chassepoux@ch-saumur.fr](mailto:sylvie.chassepoux@ch-saumur.fr)  
☎ 02 41 53 31 20

Julien OBIOLS  
CH de Béziers  
[julien.obioms@ch-beziers.fr](mailto:julien.obioms@ch-beziers.fr)  
☎ 04 67 35 78 27

Michèle ROTA  
C.H.I. de Créteil  
[Michele.rola@chicreteil.fr](mailto:Michele.rola@chicreteil.fr)  
☎ 01 57 02 22 25

Marie Hélène TOURNOYS  
C.H. de Béthune  
[mhtournoys@ch-bethune.fr](mailto:mhtournoys@ch-bethune.fr)  
☎ 03 21 64 42 28

## COMMUNIQUE DU SNBH A PROPOS DE LA NOTE COFRAC DU 16 MARS 2020

Paris, le 20 mars 2020,

Le SNBH prend acte de la note émanant du Cofrac, datée du 16 mars à destination des LBM.

Si nous ne pouvons qu'être satisfaits que, dans le contexte de pandémie liée au Covid-19, le Cofrac consente à suspendre le processus d'accréditation, répondant ainsi à la demande formulée en ce sens, auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, par 3 syndicats de biologistes des hôpitaux universitaires et non universitaires dès le mercredi 11 mars, nous déplorons fortement qu'il estime dans le même temps nécessaire, via une « étude d'impact », de rappeler aux LBM, qu'en cas de difficulté à mener leurs activités ou à maintenir la conformité avec les exigences d'accréditation, ceux-ci doivent veiller à ne pas omettre de demander la suspension de tout ou partie de leur accréditation afin de respecter la convention d'accréditation.

Il faudrait à tout le moins que le Cofrac comprenne que, face à l'ampleur et à l'extrême urgence de la crise sanitaire, le respect du dogme de l'accréditation est devenu le cadet des préoccupations des biologistes des hôpitaux qui, aux cotés de l'ensemble des personnels hospitaliers, sont mobilisés en première ligne dans les cellules de crise et jouent un rôle majeur dans le dépistage des patients présentant les signes cliniques d'une possible infection par le Covid-19.

Les conditions actuelles de la démarche d'accréditation normatives et dogmatiques démontrent aujourd'hui de manière criante leur limite et leur inadaptation à l'exercice médical de la biologie. Les biologistes veulent une accréditation différente, à visage humain et conforme au sens de leur engagement.

Lorsque la période dramatique que nous connaissons sera passée, il faudra que le Cofrac accepte de revoir, au plus vite et en profondeur, l'ensemble de ses modalités d'accréditation pour que celle-ci devienne enfin une aide pour les biologistes, au service d'une qualité vraie pour le bénéfice des prescripteurs et des patients.

Pour le bureau du SNBH, Dr Xavier PALETTE, président

Nous suivre sur site [www.snbh.asso.fr](http://www.snbh.asso.fr) et compte Twitter @lesnbh